

**Rapport de solvabilité
et de condition financière
(SFCR) d'Aréas Vie**



PREAMBULE

Le présent rapport concerne le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) d'Aréas Vie pour l'exercice 2016. Il vise à garantir la bonne information du public sur les données publiées par l'organisme et sur son système de gouvernance conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et aux articles 290 à 298 du règlement délégué 2015/35.

Il s'articule autour de 5 axes :

- l'activité de l'organisme ;
- son système de gouvernance ;
- son profil de risque ;
- les informations sur les méthodes de valorisation utilisées ;
- la gestion de son capital.

A. SYNTHÈSE

Activité et résultats

Le marché national

Au niveau du marché Vie et capitalisation, sur l'ensemble de l'année 2016, les cotisations sont en recul de 1 % par rapport à l'année 2015 et s'élèvent à 134,7 milliards d'euros. Les versements sur les supports en unités de compte (27,1 milliards d'euros) sont en baisse de 1 % en 2016 par rapport à 2015 tandis que les versements sur les supports en euros (107,5 milliards d'euros) sont quasiment stables. La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations à fin décembre 2016 est identique à celle de l'année 2015, soit 20%.

Le montant des prestations à fin décembre 2016 (117,9 milliards d'euros) est en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. La collecte nette (cotisations - prestations) est positive sur l'ensemble de l'année pour s'établir à 16,8 milliards d'euros mais en baisse de 29 % par rapport à celle de l'année 2015.

En 2016, la collecte nette des supports en unités de compte représente 84 % de la collecte nette (soit 14,1 milliard d'euros). Au 31 décembre 2016, les encours assurance Vie estimé à 1 632 milliards d'euros sont en progression de 3 % sur un an (+ 48 milliards d'euros).

Résultats d'Aréas Vie en 2016

Dans un contexte plutôt défavorable, la performance d'Aréas Vie s'est révélée supérieure à celle du marché, avec un développement néanmoins raisonnable sur les différents produits. Face à la baisse annoncée des rendements financiers en euros, Aréas Vie a su accompagner ses clients grâce à un conseil patrimonial adapté notamment sur les unités de compte et à une politique prudente de participation aux bénéfices concernant les fonds euros.

L'année a été aussi marquée par la modernisation de notre contrat Temporaire décès qui permettra un développement plus marqué de la prévoyance dans les prochaines années.

Dans cet environnement, l'encaissement des affaires directes de la société y compris les transferts entrants s'est élevé à 113 996 milliers d'euros, soit une augmentation de 10,84 % par rapport à 2015.

Chiffres d'affaires

La prévoyance a légèrement augmenté (+ 1,6 %).

En retraite, si le chiffre d'affaires présente une hausse (+ 4,4 %), la situation est plus contrastée avec :

- une hausse de 6,8 % de la retraite individuelle (dont PERP + 27,10 % et Arélia multisupport - 4,6 %).
- une baisse de 15 % de la retraite entreprise (y compris PERI).

La collecte épargne hors transferts entrants a progressé au global de 12,78 %. En détail, on constate une augmentation du chiffre d'affaires en euros de 17,04 % et de 5,79 % pour les unités de compte (UC).

La répartition euros / unités de compte (UC) de la collecte épargne est en 2016 de 64,5 % / 35,5 %.

Le poids du terme rapporté au chiffre d'affaires total représente 28 %.

Les prestations hors acceptations (échéances, rachats, sinistres, rentes, ITT) ont représenté 58 744 milliers d'euros, soit une baisse de 0,38 % par rapport à 2015. Les rachats se sont élevés à 37 984 milliers d'euros soit une hausse de 10,14 %.

Rapporté aux provisions mathématiques concernées, le taux de rachats sur contrats épargne euros et UC représente 5,21 % (5,12% en 2015).

Les commissions allouées aux intermédiaires se sont élevées à 4 215 milliers d'euros ; elles représentent 3,82 % de l'encaissement affaires directes hors transferts entrants contre 3,37 % en 2015.

Les autres charges représentent 7 106 milliers d'euros en baisse de 0,49 %. Elles restent relativement stables malgré l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les provisions hors acceptations constituées au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1 093 277 milliers d'euros. Elles progressent de 7,31 % et comprennent les provisions mathématiques, à hauteur de 1 067 014 milliers d'euros, une provision pour participation aux bénéfices non affectée d'un montant de 17 690 milliers d'euros, ainsi qu'une provision technique spéciale complémentaire de 2 432 milliers d'euros affectée au canton du produit Régime complémentaire des agriculteurs (RCA), des provisions pour sinistres à payer pour 5 890 milliers d'euros et la réserve de capitalisation des produits PERP et PERI pour 251 milliers d'euros.

L'ensemble des provisions (hors UC) a fait l'objet de placements dont la répartition appréciée en valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est la suivante :

Immobilier	5,81 %
Obligations	78,86 %
Actions	9,97 %
Autres produits monétaires	5,36 %

Les provisions mathématiques de l'actif général, hors cantons, se répartissent au 31 décembre 2016 de la façon suivante :

Fonds en euros	72,29 %
Unités de compte (UC)	27,71 %

Les provisions mathématiques du contrat multisupport se répartissent au 31 décembre 2016 de la façon suivante :

Fonds en euros	59 % (58,4% en 2015)
Unités de compte (UC)	41 % (41,6 % en 2015)

Le total du bilan s'élève à 1 267 560 milliers d'euros, en hausse de 4,98 %.

Résultats

Les comptes de l'exercice 2016 font ressortir un excédent de 5 411 586,78 euros.

Chiffres clés

(en milliers d'euros sauf les ratios de solvabilité)	2016	2015
Chiffre d'affaires brut	113 996	102 854
Résultat social		
Résultat technique Vie	5 919	3 630
Résultat technique non-Vie	0	0
Résultat non technique	2 073	2 131
Résultat exceptionnel	-157	178
Résultat net	5 412	4 326
Solvabilité		
Fonds propres disponibles	145 999	135 795
SCR	85 446	71 161
MCR	21 709	17 790
Ratio Solvabilité II SCR	170,9 %	190,8 %
Ratio Solvabilité II MCR	672,5 %	763,3 %

La baisse du ratio SCR en vie s'explique par :

- Les effets des nouvelles modélisations introduites cette année :
 - o prise en compte des flux de dernière année ;
 - o modélisation du choc de rachat massif (10 millions d'euros) ;
 - o modélisation par cantons (ce qui a entraîné un retraitement des fonds propre au niveau de l'entité) ;
 - o amélioration de la modélisation du *spread* de crédit (ce qui a diminué le SCR *Spread* de 40 millions d'euros environs) ;
 - o amélioration de la qualité des données en *input* : *rating* et prise en compte de la date de *call* pour les obligations perpétuelles.
- L'augmentation de l'exposition action qui passe de 47 millions d'euros à 125 millions d'euros ;
- L'augmentation (modeste) du choc action au fil de la convergence de la transitoire action vers 39 % + *dampener* en 7 ans ;
- La disparition de la réassurance sur la retraite en points : le volume de provisions mathématiques (PM) a été réduit et le risque de longévité du contrat Régime de retraite complémentaire (RCR) a fortement augmenté ;
- La courbe des taux au 31 décembre 2016 est encore plus basse que la courbe des taux au 31 décembre 2015, même si on a observé une remontée des taux depuis septembre 2016, ils n'ont pas encore rattrapé leur niveau du 31 décembre 2015.

Système de gouvernance

Pour mettre en conformité la société avec les nouvelles directives, des nominations et des nouvelles fonctions ont été créées en 2016. Cette information est détaillée dans le présent rapport, à la section « C. Système de gouvernance ».

B. ACTIVITES

B.1 Activités

- Informations générales
- Informations sur la société
- Principaux actionnaires
- Présentation de l'activité
- Filiales et succursales
- Evènements significatifs

B.2 Résultat de souscription

- Résultat de souscription par ligne d'activité
- Résultat de souscription par zone géographique

B.3 Résultat des placements

- Résultat des placements nets de frais
- Placements en titrisation

B.4 Résultat des autres activités

B.5 Autres informations

B.1 Activités

Informations générales

Aréas Vie est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes agréée et régie par le Code des assurances. Elle exerce son activité en France, dans les domaines de l'assurance vie (épargne, retraite et prévoyance). Aréas Vie est une entité du groupe Aréas Assurances regroupant également Aréas Dommages. Aréas Assurances est membre de ROAM (Réunion des organismes d'assurance mutuelle).

Informations sur la société

Aréas Vie, dont le siège social est situé 49 rue de Miromesnil, 75008 PARIS, est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 353 408 644. Aréas Vie a été constituée le 26 janvier 1981.

Les activités d'assurance vie sont réglementées et agréées. De ce fait, Aréas Vie est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Commissaires aux comptes

Aréas Vie est également contrôlée par deux cabinets de commissariat aux comptes :
Société DELOITTE & ASSOCIES représentée par M. Dominique Laurent, sise à l'adresse suivante :
185, avenue Charles de Gaulle
92200 – NEUILLY SUR SEINE
Nommée le 22 juin 2011

Société GRANT THORNTON représentée par M.Cyril Brogniart , sise à l'adresse suivante :
29 rue du Pont
92200 – NEUILLY SUR SEINE
Nommée le 22 juin 2016

Suppléants :
Société B.E.A.S, sise à l'adresse suivante :
7 et 9 villa Houssay
92200 – NEUILLY SUR SEINE
Nommée le 22 juin 2011

Aréas Vie ne porte pas d'employés. C'est Aréas Dommages, société ayant des liens très étroits avec Aréas Vie, qui fournit la totalité des ses moyens humains et administratifs.

Principaux actionnaires

Aréas Vie est un organisme à but non lucratif du fait de son statut d'assurance mutuelle. Il n'y a donc pas de capital ni d'actionnaire.

Présentation de l'activité

Aréas Vie exerce son activité exclusivement en France.

La société propose des produits d'assurance vie dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance.

L'épargne regroupe des produits d'épargne avec des garanties libellées en euros et en unités de compte.

La retraite regroupe des produits de retraite collective avec des garanties libellées en euros et en unités de compte. Ces produits comprennent :

- les Plans d'épargne retraite populaire (PERP) ;
- les Plans d'épargne retraite interentreprises (PERI) ;
- les contrats à indemnités de fin de carrière (IFC) ;
- les contrats en points L-441.

En 2016, nos contrats retraite ont également obtenu un label d'excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne, et deux oscars du meilleur contrat d'assurance décès et du meilleur contrat PERP attribué par le magazine Gestion de Fortune.

La prévoyance comporte des produits tels que la garantie décès, capital obsèques et la garantie emprunteur. En 2016, nos contrats prévoyance ont reçu un oscar du meilleur contrat d'assurance vie décerné par le magazine Gestion de Fortune.

Filiales et succursales

Aréas Vie détient 100 % de la SAS Aréas Immobilier, société proposant l'acquisition de biens immobiliers sélectionnés.

Evènements significatifs

Assurance vie – épargne

Dans le cadre de la gestion libre, de nouvelles unités de comptes sont ponctuellement proposées aux sociétaires sur la gamme épargne multisupport.

En 2016, nos clients ont eu l'opportunité de diversifier leur épargne vers quatre supports d'investissements non pérennes avec un objectif de gain égal ou supérieur à 6 % :

- Résonance 6 : émetteur : Bnp Paribas - code ISIN : XS1292879183, objectif de gain 6 % annuel ;
- Résonance 7 : émetteur : Société Générale - code ISIN : FR0013062635, objectif de gain 6 % annuel ;
- Résonance 8 : émetteur : Bnp Paribas - code ISIN : XS1338536854, objectif de gain 5,5 % annuel ;
- Résonance 9 : émetteur : Société Générale - code ISIN : FR0013196847, objectif de gain 5,5 % annuel.

Par ailleurs, les fonds :

- Elite 2 Arcelor lancé en 2009 et faisant partie de l'offre globale avec Aréas Elite 2 Fiat et Saint Gobain a été remboursé (gain annuel de 5,95 %) ;
- Aréas Elite lancé en 2008 puis repris en 2009 a été remboursé en juin 2016 en ayant offert des rendements annuels de 4,27 à 5,32 % pour les souscripteurs de la première fenêtre ;
- Résonance 3 lancé en 2015 a été rappelé dès la première année (gain de 6 % en un an) ;
- Aréas Elite 3 Rallye a été remboursé en novembre 2016. Il faisait partie de l'offre globale (avec Elite 3 Vivendi et Véolia) lancée en 2010.

Réassurance interne

Aréas Dommages réassure Aréas Vie via un traité en quote-part de 15% sur l'ensemble de ses produits en euros (hors RCR, RCA, PERP, PERI).

B.2 Résultat de souscription

Résultat de souscription par ligne d'activité

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Aréas Vie se décompose par ligne d'activité comme suit :

En milliers d'euros	2016		2015	
	CA	%	CA	%
Epargne	89 351	78,38 %	79 023	76,83 %
Prévoyance	6 934	6,08 %	6 823	6,63 %
Retraite	17 711	15,54 %	17 007	16,54 %
L 441	4 207		3 890	
PERP	6 032		4 745	
PERI	1 325		1 540	
Autres	6 147		6 832	
TOTAL	113 996	100,00 %	102 853	100,00 %

Le chiffre d'affaires a progressé de 10,84 % par rapport à 2015. L'objectif fixé début 2016 était de 110 millions d'euros. La prévoyance a légèrement augmenté (+ 1,6 %). En retraite, si le chiffre d'affaires présente une hausse (+ 4,4 %), la situation est cependant contrastée avec :

- une hausse de 6,8 % de la retraite individuelle (dont PERP + 27,10 % et Madelin - 4,6 %) ;
- une baisse de 15 % de la retraite entreprise (y compris PERI).

Résultat de souscription

Le tableau suivant synthétise les résultats de souscription et les résultats techniques sur les années 2015 et 2016 :

en K€	2016				2015			
	Assurance avec participation aux bénéfices	LOB Unités de comptes ou indexés - Contrats avec options et garanties	Autres activités d'assurance vie - Contrats sans options et garanties	Total	Assurance avec participation aux bénéfices	LOB Unités de comptes ou indexés - Contrats avec options et garanties	Autres activités d'assurance vie - Contrats sans options et garanties	Total
Chiffre d'affaires	68 246	35 186	10 564	113 996	59 469	33 149	10 235	102 853
Prestations et charges techniques	73 603	31 877	6 213	111 693	62 154	30 539	6 858	99 551
Frais généraux	5 434	1 918	3 877	11 229	4 929	1 792	3 656	10 377
Résultat souscription	-10 791	1 391	474	-8 927	-7 614	818	-279	-7 075
Résultat financier	11 879	0	939	12 818	7 705	0	106	7 811
Résultat réassurance	2141	0	-113	2 028	1 805	0	1 089	2 894
Résultat technique	3 229	1 391	1 300	5 919	1 896	818	916	3 630

Il n'y a pas d'événement particulier notable en 2016.

Le chiffre d'affaires augmente de façon prépondérante sur l'activité épargne retraite en euros (+ 15 %) contre respectivement 6 % et 3 % pour les supports en unités de compte et les autres activités d'assurance. Les prestations et autres charges subissent des évolutions contrastées : hausse significative (+ 18 %) en épargne retraite euros (expliquée en partie par la croissance des provisions) et amélioration de la sinistralité de la branche des produits de prévoyance.

Les frais généraux augmentent moins en proportion que le chiffre d'affaires et les provisions et autres charges (8 % versus respectivement 11 et 12 %) de façon relativement uniforme par branche d'activité.

Résultat de souscription par zone géographique

La totalité du chiffre d'affaires d'Aréas Vie est réalisée en France.

B.3 Résultat des placements

Résultats des placements nets de frais

Le résultat des placements nets de frais est la somme des revenus de placements et des revenus de cession moins les charges afférentes à chaque poste.

En milliers d'euros	2016		2015	
Revenus des placements				
Obligations + décote/surcote	25 477	93 %	27 924	102 %
Actions	1 899	7 %	1 609	6 %
Fonds d'investissements	639	2 %	513	2 %
Cessions SICAV Trésorerie	9	0 %	30	0 %
Immeubles de placement	1 641	6 %	911	3 %
Immeubles d'exploitation	0	0 %	0	0 %
Avances sur polices	208	1 %	150	1 %
Intérêts sur dépôts	0	0 %	5	0 %
Intérêts bancaires et divers	-2 561	-9 %	-3 865	-14 %
Total	27 312	100 %	27 277	100 %
Résultat de cession				
Actions	0		0	
Obligations	2 141		1 862	
Fonds d'investissements	0		1 416	
Immobilier	0		0	
PDD	-1 435		0	
Divers	0		0	
Total	706		3 278	
Affectation des frais généraux	-314		-749	
TOTAL	27 704		29 806	

Placements en titrisation

Aréas Vie n'est pas concernée par ce type de placements.

B.4 Résultat des autres activités

Aréas Vie n'exerce pas d'autres activités.

B.5 Autres informations

Aréas Vie n'a pas d'autres informations à communiquer.

C. SYSTEME DE GOUVERNANCE

C.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Définition de l'AMSB

Rôles et responsabilités du conseil d'administration

Comités du conseil d'administration

Rôles et responsabilités de la direction générale

Dirigeants effectifs

Fonctions clés

C.2 Compétence et Honorabilité

Evaluation de la compétence

Evaluation de l'honorabilité

Processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeantes et occupant les fonctions clés

Liste des personnes titulaires des fonctions clés et des dirigeants effectifs

C.3 Système de gestion du risque y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Système de gestion des risques

Intervenants, rôles et responsabilités

Evaluation des risques

Stratégie et tolérance aux risques

Principe de la personne prudente dans les investissements

C.4 Dispositif de contrôle interne

Description du dispositif de contrôle interne

C.5 Fonction audit interne

Fonction Audit Interne

C.6 Fonction actuarielle

Fonction actuarielle

C.7 Sous-traitance

Politique de sous-traitance

C.8 Evaluation du système de gouvernance et autres informations

C.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'objectif de mise en place du système de gouvernance est de garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité.

Conformément au principe de proportionnalité, ce système doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations.

Il doit comprendre a minima une structure organisationnelle transparente, une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif efficace de transmission des informations.

L'organisation du système de gouvernance repose principalement sur :

- l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*en anglais Administrative, management or supervisory body ou AMSB*) ;
- les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui assument d'autres fonctions clés au sein de l'organisation.

Définition de l'AMSB

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle assume la responsabilité finale du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2.

Aréas Vie étant un organisme à structure moniste (conseil d'administration et direction générale), la transposition de l'AMSB en droit français englobe le conseil d'administration et la direction générale, dans une responsabilité collective et partagée qui respecte la pratique et les spécificités actuelles et revient à identifier parmi l'ensemble des attributions de l'AMSB les responsabilités classiquement dévolues au conseil d'administration et les responsabilités qui relèvent de la direction générale.

Rôles et responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Aréas Vie est constitué de 12 administrateurs.

Il détermine les orientations générales de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par an et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration est responsable de la stratégie de gestion des risques d'Aréas Vie. A ce titre, il est notamment en charge :

- de la définition de l'appétence aux risques et de la validation du dispositif de gestion des risques (approbation des limites de tolérance globales aux risques) ;
- du suivi des mesures à prendre en cas de survenance des risques et de constatation d'une non-conformité du capital de solvabilité requis ;
- de l'approbation préalable de l'ensemble des politiques écrites.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, le conseil d'administration revoit la conformité de l'évaluation réglementaire des risques (SCR / MCR) et procède également à l'examen, à l'approbation et au suivi de l'évaluation interne des risques et de solvabilité (ORSA).

Il est impliqué dans la réalisation du processus ORSA par la formulation de directives générales, le contrôle de la cohérence et de l'adéquation des hypothèses retenues et l'apport d'un regard critique sur les résultats. Il s'engage sur le plan d'entreprise et sur les résultats des stress tests, en validant le processus ORSA et le rapport interne ORSA.

Les orientations stratégiques prises par le conseil d'administration tiennent compte des travaux menés pour l'ORSA, des hypothèses de construction du plan stratégique et de la surveillance continue des ratios de couverture, permettant ainsi d'évaluer et de maîtriser l'évolution du besoin en capital.

Le conseil d'administration est par ailleurs responsable de la validation du reporting externe à destination de l'ACPR (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et du public. Ce reporting intègre plus particulièrement les éléments suivants :

- le rapport RSR (*Regular Supervisory Report*) et le rapport ORSA à destination du superviseur ;
- le SFCR (*Solvency & Financial Condition Report*) à destination du public.

D'autres rapports internes font également l'objet d'une présentation au conseil d'administration pour revue et validation. Il s'agit notamment du rapport de la fonction actuarielle, des éléments de reporting sur les expositions aux risques, du plan de conformité et du plan d'audit interne.

Les politiques écrites ont été rédigées en 2016 et validées en conseil d'administration au cours de l'exercice.

Comités du conseil d'administration

Afin de garantir un système de gouvernance adéquat et de maintenir son efficacité au regard de l'évolution de ses rôles et responsabilités, le conseil d'administration d'Aréas Vie a décidé de déléguer à des comités spécialisés l'instruction préalable de l'ensemble des sujets soumis à sa validation.

Ces comités sont répartis en :

- comité d'audit ;
- comité risques et réassurance ;
- comité financier ;
- comité de rémunération et nominations.

Comité d'audit

Le comité d'audit d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président ;
- 4 administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce comité se réunit deux fois par an. Il est chargé de valider les procédures de contrôle de la société.

Les missions du comité d'audit incluent notamment le suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et de contrôle interne.

Le comité d'audit est chargé de l'examen préalable des sujets soumis à la validation du conseil d'administration (politiques écrites, rapports narratifs, arrêté des comptes etc.) et a le pouvoir de formuler des préconisations.

En outre, sur délégation du conseil d'administration, le comité d'audit entend chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et au moins une fois par an, les responsables de fonctions clés. Cette audition pourra se dérouler en dehors de la présence de la direction générale si les membres du conseil d'administration l'estiment nécessaire.

Le comité d'audit se décline également en deux sous-comités qui viennent le compléter sur les thèmes suivants :

- sous-comité plan et suivi d'audit ;
- sous-comité d'arrêté des comptes.

Sous-comité plan et suivi d'audit

Le sous-comité plan et suivi d'audit d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du conseil d'administration ;
- Président du comité d'audit ;
- 3 administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce sous-comité se réunit une fois par an. Il est chargé d'examiner les rapports d'audits réalisés dans l'exercice précédent, valider le suivi des actions mises en œuvre sur les audits passés et valider le plan d'audit de l'exercice à venir. Le titulaire de la fonction clé audit Interne rapporte au Comité d'audit.

Sous-comité d'arrêté des comptes

Le sous-comité arrêté des comptes d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du conseil d'administration ;
- Président du comité d'audit ;
- 3 administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce sous-comité se réunit une fois par an, en présence des commissaires aux comptes et du directeur comptable et fiscal. Il éclaire l'AMSB dans le cadre de la validation de l'arrêté des comptes.

Comité risques et réassurance

Le Comité Risques et Réassurance d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du conseil d'administration ;
- 4 administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce sous-comité se réunit une fois par an, en présence du représentant de la fonction clé gestion des risques. Il est chargé de valider les politiques de risques et de réassurance et d'aborder les thématiques des risques majeurs de la société.

Comité financier

Le Comité Financier d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du conseil d'administration ;
- 3 administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an, en présence du directeur comptable et fiscal et est chargé de valider et de contrôler la gestion des placements de la société.

Comité de rémunération et nominations

Le comité de rémunération et nominations d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du conseil d'administration ;
- 4 administrateurs

Ce comité se réunit une fois par an. Il est chargé de déterminer les objectifs et les éléments de rémunération du directeur général.

Dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, ce comité est également chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions-clés et la sélection des futurs administrateurs.

Il est également chargé de l'examen du respect de la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise.

Le comité de rémunération et nomination reporte tous les ans au chiffre d'affaires des informations sur la mise en œuvre de cette politique et sur les évaluations réalisées.

Comité stratégie ORSA

Le comité stratégie ORSA d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du conseil d'administration ;
- 4 administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce comité se réunit une fois par an, en présence du représentant de la fonction clé gestion des risques.

Il a pour objectif la présentation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité permettant de valider la stratégie de l'entreprise.

Rôles et responsabilités de la direction générale

La direction générale est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques validées par le conseil d'administration.

A ce titre, elle doit s'assurer de la mise à disposition des moyens nécessaires et suffisants pour garantir un dispositif efficace de gestion des risques et de contrôle interne et maintenir un profil de risque d'Aréas Vie en ligne avec la stratégie et l'appétence aux risques définie par le conseil d'administration.

Dans le cadre du reporting prudentiel, la direction générale est en outre responsable de la validation des états réglementaires (états quantitatifs de reporting QRTS), annexés aux rapports narratifs (RSR et SFCR).

Les responsables de fonctions clés agissent sous la responsabilité de la direction générale, à laquelle ils sont rattachés hiérarchiquement.

Des comités se tiennent sur des différents sujets clés déterminés :

- comité de direction générale ;
- comité Solvabilité 2 ;
- comité financier ;
- comité des risques ;
- comité commercial ;
- comité résultats vie ;
- comité de suivi du plan d'actions ;
- comités réseau ;
- comité analyse réseau ;
- comité de liaison juridique et conformité ;
- comité agence ;
- comité souscription ;
- comité opérationnel du contrôle interne et conformité.

Aréas Vie a créé un comité des risques, réunissant les membres de la direction générale et les responsables de fonctions clés, en charge de l'instruction de l'ensemble des sujets liés aux systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Le rôle du comité des risques est d'assister la direction générale dans l'exercice de ses responsabilités, en particulier concernant la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Dans cette perspective, ce comité traite plus particulièrement des sujets suivants :

- déclinaison de l'appétence aux risques en seuils de tolérance et limites opérationnelles ;
- définition du plan de gestion du capital ;
- mise en œuvre des politiques écrites en matière de gestion des risques.

Aréas Vie décline son comité des risques en 2 sous-comités :

- le comité des risques financiers et assurantiels vie : ce comité pilote, sur la base de reportings mensuels, le suivi des positions et nouveaux investissements ainsi que la variation des valeurs marché dans leur contexte macro-économique. Il identifie et cartographie les risques liés à l'activité d'assurance, définit les limites de souscription associées, participe à la réflexion sur la structure de réassurance idoine, met en place le tableau de bord de suivi de ces risques et suit les éventuelles déviations de la sinistralité par rapport aux niveaux attendus ;
- le comité des risques opérationnels : ce comité aborde les risques liés aux personnes ou aux systèmes internes et les événements externes délibérés, accidentels ou naturels et recense les inadéquations ou les défaillances des procédures constatées afin de mettre en œuvre des actions correctives.

Dirigeants effectifs

En 2016, afin de répondre au principe des quatre yeux, Areas Assurances a nommé une directrice générale adjointe. Le directeur général et la directrice générale adjointe sont les dirigeants effectifs d'Areas Vie : leurs pouvoirs leur ont été attribués par le conseil d'administration d'Aréas Vie.

Fonctions clés

Conformément à la directive Solvabilité 2, Aréas Vie a identifié les quatre fonctions clés suivantes au sein de son organisation : fonction gestion des risques, fonction actuarielle, fonction conformité et fonction audit interne.

Chaque fonction clé est dotée d'un responsable au sein de l'organisme, qui dispose d'attributions particulières. Ces fonctions sont dotées de caractéristiques d'indépendance et de responsabilité :

- libres et indépendantes (non cumul avec des fonctions opérationnelles) ;
- disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel à leur initiative ;
- ayant un accès non restreint à l'information ;
- ayant un lien direct avec l'AMSB ;
- ayant, pour l'audit interne, la possibilité d'alerter l'ACPR.

Les responsables des fonctions clés agissent sous la responsabilité de la direction générale.

Un accès régulier des responsables des fonctions clés aux comités d'audit, comité des risques et comité opérationnel du contrôle interne et conformité est par ailleurs prévu pour assurer une remontée de l'information et la formulation de recommandations en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le conseil doit également avoir un accès direct aux fonctions clés et à leurs responsables. Il ne s'agit pas de soustraire ces fonctions à la relation hiérarchique avec la direction générale, mais simplement de permettre au conseil d'avoir directement accès à l'information nécessaire pour lui permettre d'exercer pleinement ses responsabilités.

L'accès des responsables des fonctions clés au conseil est prévu à un rythme régulier.

Les responsables de fonctions clés répondent par ailleurs à des critères de compétences et d'honorabilité, au même titre que les dirigeants effectifs et les membres de l'AMSB.

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est incarnée par le responsable de la direction des risques et de la réassurance. La fonction est en charge de la surveillance du profil de risque général du groupe et élabore un reporting détaillé sur l'exposition au risque, en particulier concernant les risques identifiés comme potentiellement importants.

Elle s'assure ainsi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques au sein du groupe et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations stratégiques et l'appétence aux risques définis par l'AMSB.

Dans son rôle de pilotage, la fonction de gestion des risques est responsable de l'animation de l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques. Elle coordonne également la mise en œuvre opérationnelle du processus ORSA.

La fonction gestion des risques est responsable d'identifier, d'évaluer et d'assurer la gestion permanente des risques. Elle vise à instaurer une culture du risque à tous les échelons du groupe.

Elle est en charge de :

- organiser la gestion des risques en liaison avec les directions opérationnelles et la Direction générale ;
- consolider, analyser et piloter les risques, notamment via l'ORSA ;
- identifier/cartographier les risques ;
- définir les outils de suivi et de pilotage des risques ;
- vérifier la correcte mise en œuvre de la politique de risques définie par le conseil d'administration.

Le responsable de la fonction gestion des risques présentera annuellement, lors du comité des risques, la politique de risques, et les autres politiques écrites, ainsi que l'approbation et le suivi de l'ORSA.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le responsable de la direction technique vie et actuariat.

Au-delà de sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques sur un axe quantitatif, son rôle consiste plus particulièrement à coordonner et superviser le calcul des provisions techniques :

- revue de la cohérence de calcul des provisions techniques et proposition de corrections si nécessaire ;
- explication, entre deux dates de calcul, de tout événement important sur le montant des provisions techniques dû au changement de données, méthodologies ou hypothèses.

La fonction actuarielle rend un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques, en appréciant notamment la cohérence, la fiabilité et la suffisance des données utilisées dans le calcul de provisions au regard des normes de qualité des données en vigueur au sein du groupe.

La fonction donne également son avis sur la politique globale de souscription et l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

L'opinion issue de cette revue critique est formalisée dans le cadre d'un rapport annuel de la fonction actuarielle à l'AMSB.

Le responsable de la fonction actuarielle présente annuellement les méthodes et calculs de provisionnement de l'année et commentera le niveau des provisions ainsi calculées lors du sous comité d'arrêté des comptes.

Fonction conformité

La fonction conformité vise à limiter le risque de non-conformité par le respect des dispositions législatives, réglementaires ou administratives et à évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique.

L'objectif principal de la fonction conformité est l'application effective de la politique de conformité, consistant principalement à :

- identifier, évaluer, contrôler et assurer un reporting des risques de non-conformité, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels ;
- participer de manière active à la remontée et à la gestion des incidents liés à la conformité, en collaboration avec les directions opérationnelles et le service gestion des risques ;
- assurer une veille réglementaire pour assister et conseiller l'AMSB et établir des normes claires (codes, procédures, etc.) dans un but de prévention des risques ;
- sensibiliser les salariés en vue de promouvoir une culture de la maîtrise des risques liés aux thématiques de conformité et notamment : la protection des données personnelles, la protection de la clientèle et la fraude interne.

Le responsable de la fonction conformité, appuyé par le comité de liaison juridique et conformité, est amené à exposer à un rythme bimestriel aux dirigeants effectifs les principales évolutions de la réglementation et les conséquences de leur mise en œuvre pour l'entreprise. Il présentera également le suivi des éventuelles recommandations de l'ACPR.

Fonction audit interne

La fonction audit interne évalue périodiquement l'existence et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, de management des risques et de gouvernance. Elle émet des recommandations sur les améliorations à apporter pour renforcer leur efficacité et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

Un nouveau titulaire de la fonction clé audit interne a été désigné en cours d'année.

Ses principales missions consistent à :

- élaborer le plan pluriannuel d'audit, structuré suivant les risques prioritaires et couvrant :
 - l'ensemble des activités clés ;
 - l'intégralité du dispositif de gouvernance.
- diffuser les conclusions de l'audit à l'ensemble des organes d'administration ou de gestion.

Le responsable de l'audit interne inscrit son intervention dans le cadre d'un plan d'audit annuel - voire pluriannuel - permettant de couvrir les activités majeures de la société. Ce processus de planification ainsi que toute modification significative sont soumis pour avis et acceptation à la direction générale et pour approbation au comité d'audit.

L'élaboration du plan annuel d'audit prend en compte la cartographie des processus, l'évaluation des risques, les demandes émanant de la direction générale et du comité d'audit ainsi que des éventuelles recommandations formulées par l'ACPR et les commissaires aux comptes. Le responsable de la fonction audit interne communique annuellement, lors du comité d'audit, sur les résultats du contrôle légal et sur la façon dont ce contrôle a contribué à l'intégrité de l'information financière. Il présente également le suivi de l'efficacité des systèmes internes de contrôle qualité et de gestion des risques de l'entreprise.

L'audit interne a par ailleurs un devoir d'alerte auprès du superviseur : le cas échéant, il informe l'ACPR des résultats d'un audit lorsque les constats révèlent une situation susceptible de mettre en péril l'entreprise. Cette information est réalisée après avoir obtenu l'accord du comité d'audit.

C.2 Compétence et honorabilité

Evaluation de la compétence

Aréas Vie évalue la compétence collective des membres du conseil d'administration selon les critères définis ci-dessus ainsi que par un questionnaire d'autoévaluation.

Cette compétence collective est appréciée sur les thèmes suivants :

- connaissance du marché de l'assurance ;
- connaissance des marchés financiers ;
- stratégie d'entreprise et modèle économique (dans le cadre de l'ORSA) ;
- système de gouvernance ;
- analyse financière et actuarielle ;
- exigences législatives et réglementaires applicables aux activités d'Aréas Vie.

Le contrôle Interne tient à jour un document d'évaluation des compétences collectives des membres du conseil d'administration.

Lors de chaque modification de la composition du conseil, Aréas Vie s'assure que la compétence collective de cet organe demeure au niveau adéquat par thème listé par la directive.

Aréas Vie met en place des séances de formation aux points le nécessitant en fonction de l'analyse des réponses aux questionnaires d'autoévaluation auprès des membres du Conseil d'administration sur les besoins identifiés.

Aréas Vie évalue également la compétence individuelle des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés selon la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience des personnes concernées.

Evaluation de l'honorabilité

Aréas Vie retient des critères spécifiques pour l'évaluation de l'honorabilité qui sont listés dans le questionnaire d'autoévaluation et basé sur le formulaire de l'ACPR à servir en cas de nomination ou de renouvellement de dirigeants d'organismes d'assurances tels que définis par l'article L. 612-23-1-II du code monétaire et financier.

Lors de l'envoi des questionnaires d'autoévaluation aux membres des conseils d'administration d'Aréas Vie, un extrait de leur casier judiciaire leur a également été demandé.

Processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeantes et occupant les fonctions clés

Afin que ces exigences de compétence et d'honorabilité soient satisfaites en tout temps, Aréas Vie les évalue:

- lors de l'évaluation initiale, c'est-à-dire lors du recrutement, de la nomination, ou pour des personnes déjà en poste ;
- lors de l'évaluation continue, qui a lieu annuellement.

Certains événements sont susceptibles de déclencher des réévaluations de compétence et d'honorabilité entre les évaluations annuelles (condamnation, nouveau diplôme, etc.).

L'ensemble de ces dispositions est décrit dans la politique écrite correspondante d'Aréas Vie.

C.3 Système de gestion du risque y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Système de gestion des risques

Aréas Vie a mis en place un système de gestion des risques qui comprend les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuels et agrégés, auxquels la société est ou pourrait être exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le dispositif de gestion des risques créé par Aréas Vie vise à maîtriser les risques et à contrôler les activités réalisées tout en optimisant les processus.

Aréas Vie a également formalisé sa politique de gestion des risques en :

- décrivant les dispositifs existants au sein de la société en termes de pilotage et maîtrise des risques ;
- précisant le rôle des organes de gouvernance et le processus de prise de décision au niveau de l'organisme ;
- présentant les méthodes retenues d'identification et d'évaluation des risques ;
- définissant des règles de gestion globale des risques (appétence au risque...) et plus spécifiquement par catégorie de risques.

Ce document est rédigé par le service de gestion des risques et est validé par le conseil d'administration et la direction générale. Cette politique est réexaminée au moins une fois par an.

La direction des risques a pour principales missions de concevoir et coordonner le système de gestion des risques et de mettre en œuvre les composantes du dispositif ORSA.

Intervenants, rôles et responsabilités

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant sur les thématiques répertoriées dans la cartographie des risques.

Le dispositif global de maîtrise des risques est soumis à l'approbation de la direction générale et repose sur un système de délégation à des comités spécialisés pour les différentes familles de risques.

Niveaux de gestion des risques

Le directeur général veille au renforcement permanent d'une culture de maîtrise du risque au sein d'Aréas Dommages. Pour cela, Aréas Dommages fonctionne sous le principe de la délégation de l'autorité (assigner l'autorité au niveau approprié de l'organisation où le risque est pris). Une supervision indépendante de ses activités est effectuée afin de contrôler et d'optimiser ce dispositif et de corriger toute faiblesse identifiée.

Opérationnellement, la gestion des risques est mise en place à trois niveaux différents.

- **Au niveau des entités opérationnelles**
Elles mettent en œuvre la politique de gestion des risques d'Aréas Vie et ont pour mission de s'assurer que les processus et les contrôles appropriés sont en place et correctement utilisés.
La culture du risque doit être partagée à tous les échelons de l'organisation ; les managers locaux sont donc les premiers dépositaires de la gestion des risques d'Aréas Vie.
- **Au niveau de la direction des risques**
La direction des risques s'assure du respect des standards de gestion de chacun des risques au sein de toute l'organisation au travers du dispositif de gestion des risques et de politiques plus spécifiques. Il coordonne la mise en place des initiatives liées aux risques, favorise la prise de conscience des managers vis-à-vis des problématiques de risque et fournit des informations de suivi des risques au management et au comité de direction. Son rôle est d'assister le conseil d'administration dans la définition de l'appétence aux risques et des seuils de tolérance aux risques d'Aréas Vie.

- Au niveau de l'audit interne

Il valide la structure du dispositif de gouvernance des risques ainsi que sa déclinaison opérationnelle au travers des règles et des processus définis.

Fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques, telle que décrite à l'article 44 de la directive cadre ainsi qu'à l'article 269 des actes délégués, fait partie des structures dites de « pilotage », qui apportent une garantie sur la gouvernance des risques au sein de l'organisme. Elle fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé l'organisme et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le conseil d'administration.

Elle assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- relation avec les directions opérationnelles, les « preneurs de risques » ;
- coordination / réalisation de la cartographie des risques pour l'ensemble des risques ;
- suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ;
- information des dirigeants effectifs ;
- organisation de la continuité des activités concernées par des risques dont la criticité remettrait en cause le fonctionnement de la société.

Comité des risques

Aréas Vie a mis en place un comité des risques qui a vocation à identifier, suivre et contrôler les différents risques auxquels la société est exposée. Ce comité se décline en deux sous-comités qui traitent respectivement des risques financiers / vie et des risques opérationnels.

ORSA

L'évaluation prospective des risques est formalisée à travers le processus ORSA.

Ce processus constitue un outil d'analyse décisionnel et stratégique permettant de comprendre et d'évaluer de manière continue et prospective les risques inhérents à l'activité d'Aréas Vie, sa capacité à les couvrir et à absorber d'éventuelles fluctuations.

Évaluation conduite dans le cadre de l'ORSA

Cette évaluation porte sur les éléments suivants :

- le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance aux risques et de la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- le respect permanent des exigences de capital ;
- la mesure de l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le modèle standard de calcul du capital de solvabilité requis.

Fréquence du processus ORSA

Le processus ORSA d'Aréas Vie est un processus annuel. Cependant, au cas où le profil de risque d'Aréas Vie serait modifié de manière notable, un processus ORSA ponctuel peut être engagé.

Les événements susceptibles de déclencher un processus ORSA ponctuel peuvent par exemple être liés à :

- l'acquisition ou le développement d'un nouveau portefeuille dont le profil de risques différerait des portefeuilles déjà existants, de manière matérielle ;
- un changement de structure de réassurance ;
- une modification significative du plan d'entreprise ;
- un changement notable de contexte réglementaire, fiscal, économique ou démographique ;
- une réallocation du portefeuille d'actifs.

Organisation, rôles et responsabilités

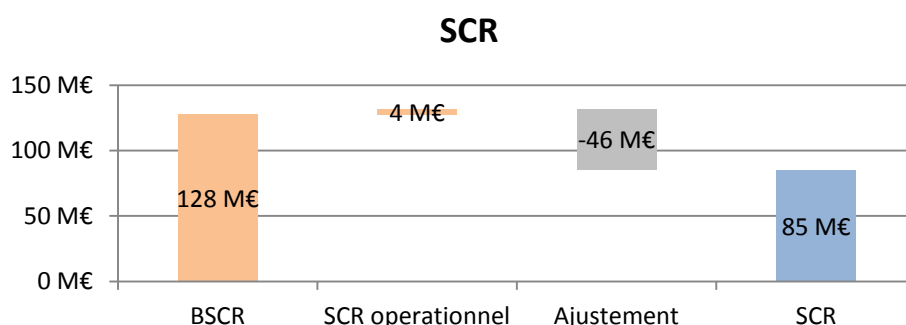
Le rapport ORSA est rédigé par la direction des risques et est présenté à la direction générale pour examen et commentaires. Après approbation, le rapport ORSA est présenté au conseil d'administration pour validation.

Le conseil d'administration veille à ce que le plan d'entreprise soit cohérent avec l'appétence aux risques qu'il a défini.

Evaluations des risques

La cartographie des risques opérationnelles est mise à jour de manière continue par la direction des risques en coordination avec la fonction conformité et le département de contrôle interne.

Les risques pris en compte dans la formule standard pour Aréas Vie en 2016 sont les suivants :



Actuellement, le principal module contributeur est le risque souscription vie.

Le profil de risque d'Aréas Vie est classique par rapport au marché français. Bien que les dépendances entre les différents risques soient imparfaitement prises en compte par des corrélations linéaires, la société n'a pas de raison de penser que les coefficients retenus par la Formule Standard (choisis pour corriger au mieux un biais éventuel) ne soient pas adaptés.

Un certain nombre de risques non pris en compte dans la Formule Standard ont été identifiés :

- le risque souverain : Aréas Vie ne détient que très peu d'obligations souveraines dans son portefeuille d'actifs et le risque souverain n'est donc pas jugé comme étant matériel ;
- le risque stratégique : ce risque est piloté via le système de gouvernance mis en place au sein de l'entreprise ainsi que les process de décision et le suivi technique de la rentabilité ;
- le risque de liquidité : des projections de flux entrants et sortants sont effectuées sur un pas de temps mensuel afin de contenir ce risque.

Stratégie et tolérance aux risques

L'appétence au risque d'Aréas Vie a été définie par le conseil d'administration au niveau du groupe Aréas. L'appétence définie est que le ratio de solvabilité d'Aréas (au niveau du groupe Aréas) ne doit pas descendre à un ratio de couverture inférieur à 115 %, avec un degré de certitude de 90 % (période de retour 10 ans).

Cette appétence est redéfinie a minima de manière annuelle par le conseil d'administration.

Des travaux sont en cours de déploiement afin de traduire cette appétence aux risques en limites opérationnelles (allocation d'actifs, limites de souscription, etc.).

Principe de la « personne prudente » dans les investissements

Le principe de la « personne prudente » est appliqué de manière transversale au sein du groupe Aréas et est piloté par le comité financier qui est composé d'experts en gestion financière et se réunit mensuellement pour analyser la performance, le risque ainsi que la bonne gestion des actifs d'Aréas Vie, et pour statuer sur les consignes à donner aux gestionnaires d'actifs.

En effet, la gestion des actifs obligataires, qui représente plus de 70 % des actifs, est confiée à des gérants extérieurs, acteurs majeurs de la profession, qui fournissent des reporting périodiques.

De plus Aréas Vie, dans le cadre de sa politique de placement, investit dans des instruments présentant des risques identifiés, mesurés, suivis et contrôlés.

Le tout est encadré par une politique de mandats de gestion visant à minimiser les risques par l'établissement de règles de prudence, conformes aux recommandations de l'ACPR.

Par ailleurs, chaque mois les investissements réalisés dans le cadre des mandats de gestion sont analysés et le respect des limites imposées est contrôlé.

C.4 Dispositif de contrôle interne

Description du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne en place chez Aréas Vie a pour but de répondre à trois objectifs :

- respecter la réglementation externe et les procédures et politiques internes ;
- sécuriser l'efficacité des activités opérationnelles ;
- sécuriser l'intégrité et la fiabilité des informations comptables, financières et non-financières afin notamment de garantir la conformité de la valorisation des actifs et des passifs.

Le dispositif de contrôle interne d'Aréas Vie s'applique à tous les collaborateurs de la société sans restriction, ainsi qu'à tous les partenaires (sous-traitants) agissant au nom ou pour le compte d'Aréas Vie. Par conséquent, il couvre toutes les activités et processus de la société.

Compte tenu des principes de libre organisation des fonctions et de proportionnalité, décrits dans le cadre de Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est réparti entre :

- une fonction de coordination du contrôle permanent via le département contrôle interne,
- des relais opérationnels confiés aux directions métiers pour la réalisation du contrôle permanent métiers.

Si le contrôle interne d'Aréas Vie est responsable du pilotage et de la mise en application du dispositif de contrôle interne au sein de l'entreprise, il ne saurait assurer seul le fonctionnement du processus de contrôle interne de l'entreprise. Il s'appuie sur l'autorité de la direction générale pour que le management et le personnel remplissent efficacement les tâches qui leur incombent au titre du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle d'Aréas Vie repose sur une organisation pyramidale structurée en trois lignes de défense :

- contrôle de 1^{er} niveau, ou contrôle permanent local, intégré aux processus gérés par les métiers ;
- contrôle permanent de 2^e niveau, complémentaire au dispositif de premier niveau, assuré en central par le service contrôle interne, la direction conformité et la direction gestion des risques ; la conformité étant en charge de l'animation du dispositif de contrôle interne sur la filière risques de non-conformité et risques juridiques, la gestion des risques sur les risques assurantiels et le contrôle interne, sur les risques opérationnels.
- contrôle de 3^e niveau : contrôle périodique, indépendant du dispositif de contrôle interne, réalisé par l'auditeur interne.

Ligne de défense	Niveau de contrôle	Libellé	Acteurs en charge du contrôle	Objectifs associés
Contrôle permanent local	1.1	Contrôle d'exécution / autocontrôle	Directions métiers (Opérationnels)	Réalisation de points de contrôles opérationnels par les collaborateurs lors de l'exécution de leur activité.
	1.2	Contrôle de supervision	Directions métiers (Management)	Supervision a priori des contrôles par le management.
	1.3	Contrôle permanent métier	Responsables / pilotes de processus	Réalisation de contrôles a posteriori sur les processus
Contrôle permanent central	2	Contrôle permanent central	Contrôle interne, Conformité, gestion des risques	Surveillance permanente du dispositif (contrôles clés) et tests d'efficacité (revue de conception et test de fonctionnement).
Contrôle périodique	3	Audit	Missions ponctuelles réalisées par la direction de l'audit	Revue de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Sur le même principe que la filière risques opérationnels, la filière conformité est répartie entre :

- une fonction de coordination via le département conformité ;
- des relais opérationnels au sein des différentes directions métiers ou des référents spécifiques sur chaque domaine de conformité (CNIL, TRACFIN, etc.).

L'action du contrôle interne et de la conformité est directement supervisée par les dirigeants effectifs.

Le contrôle interne reporte de manière régulière aux instances de gouvernance d'Aréas Vie.

Processus et contrôles existants

Suivi des actions clés couvrant les risques opérationnels

Le processus de contrôle interne chez Aréas Vie s'appuie essentiellement sur les outils suivants :

- la cartographie des risques, qui permet de mesurer et classer les risques auxquels Aréas Vie est exposée, en fonction de leur fréquence et sévérité. La cartographie des risques est maintenue à jour par la direction des risques et enrichie de manière collaborative par l'ensemble des acteurs du dispositif de contrôle interne lors de l'identification de nouveaux risques.
- le plan de contrôle interne, présenté et validé par la direction générale.

Le Contrôle interne assure le suivi de la réalisation effective des contrôles et la validation du résultat des contrôles.

Suivi des incidents

Le contrôle interne tient à jour une base d'incidents des risques opérationnels et informatiques.

Le contrôle interne recense les incidents et intervient en support des métiers dans l'analyse des incidents et dans l'identification des actions à mettre en œuvre pour améliorer le dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les actions sont mises en œuvre par le suivi des plans d'actions.

Par l'analyse des incidents, les départements Contrôle interne et conformité s'assurent de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et le font évoluer lorsque nécessaire.

Suivi des actions clés couvrant les risques de non-conformité

Le suivi de l'évolution de l'environnement juridique applicable aux secteurs d'activités de la société est assuré selon différents moyens.

Tout d'abord, la conformité veille au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance, avec le soutien du comité de liaison juridique et conformité, et s'assure que les implications découlant des changements de l'environnement juridique sont identifiées. Ce comité est chargé de coordonner les travaux juridiques réalisés au niveau des différentes directions et d'examiner les questions d'ordre réglementaire. Il est composé de juristes et de représentants opérationnels et se réunit en moyenne deux fois par trimestre.

En outre, de nombreux responsables de la société sont représentés au sein des principaux groupes de travail de la profession (FFA, ROAM, etc.) qui se concertent sur des thèmes d'actualité tels que le contrôle interne, la gestion actif/passif, Solvabilité 2 (ORSA, QIS, Gouvernance, Omnibus II, etc.), la convention IRCA, etc. La participation active à ces commissions permet aux différents participants, de différentes directions du groupe, d'être informés des évolutions réglementaires.

Par ailleurs, les différentes directions (financière, comptable et fiscale ainsi qu'indemnisation) effectuent une veille réglementaire et transmettent l'information aux équipes concernées.

Les modifications de l'environnement juridique sont analysées, intégrées et diffusées auprès des directions concernées.

Les évolutions ayant un impact significatif sur les activités de la société peuvent, donner lieu à la création de groupes de travail transversaux.

C.5 Fonction audit interne

L'audit interne est rattaché à la direction générale. Il lui permet de s'assurer que les contrôles mis en place au sein de la société sont effectués de façon cohérente et efficace partout où les opérations nécessaires à la bonne marche de l'entreprise s'accomplissent et où les risques sont gérés, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie d'entreprise.

L'audit interne consiste donc en un examen discontinu des différentes activités de l'entreprise, en vue d'aider la Direction à améliorer la rentabilité et l'efficacité de la gestion.

Cet examen comporte des contrôles et des recommandations sur les résultats obtenus. Ces recommandations proposent des lignes d'actions correctives pour améliorer les résultats ou l'utilisation des moyens. Chaque recommandation est accompagnée de son niveau de sensibilité de l'action à engager et son calendrier de mise en œuvre à respecter.

Les missions d'audit doivent être assurées par des personnes indépendantes de la hiérarchie, non responsables de l'organisation et de la gestion des systèmes qu'elles contrôlent.

L'auditeur interne peut s'appuyer sur des cabinets de conseil externes en fonction de la nature de la mission et des compétences requises. Mais les recommandations et le plan d'actions correctif seront toujours sous la responsabilité de l'auditeur interne.

Le responsable de l'audit interne inscrit son intervention dans le cadre d'un plan d'audit annuel. Ce processus de planification ainsi que toute modification significative sont soumis pour avis et acceptation à la direction générale et pour approbation au comité d'audit, émanation du conseil d'administration.

L'élaboration du plan annuel d'audit prend en compte la cartographie des processus, l'évaluation des risques, les demandes émanant de la direction générale et du Comité d'audit ainsi que des éventuelles recommandations formulées par l'ACPR et les commissaires aux comptes. Le responsable de la fonction audit interne communiquera annuellement, lors du comité d'audit, sur les missions d'audit exercées durant l'exercice précédent, les résultats et recommandations formulées et le plan d'actions à engager.

L'audit interne a par ailleurs un devoir d'alerte auprès du superviseur : le cas échéant, il informe l'ACPR des résultats d'un audit lorsque les constats révèlent une situation susceptible de mettre en péril la pérennité de l'entreprise. Cette information est réalisée après avoir obtenu l'accord du Comité d'audit.

C.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive Solvabilité 2 précise les prérogatives de la fonction actuarielle :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82.
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu au chapitre VI, sections 4 et 5, et pour ce qui concerne l'évaluation visée à l'article 45.

Ces prérogatives se voient assorties de critères de compétence et de probité.

La fonction actuarielle évalue la cohérence de la politique de souscription avec l'appétence aux risques de l'entreprise. Elle émet notamment un avis sur :

- l'impact potentiel sur la rentabilité future des facteurs externes, tel que l'inflation, le risque juridique, l'évolution du volume d'affaires et l'évolution des marchés et de l'environnement ;
- l'adéquation des dispositifs de réassurance et leur efficacité dans l'atténuation de la volatilité des fonds propres ;
- la cohérence des options et garanties financières proposées avec les conditions de marché en épargne et en retraite ;
- le niveau de primes nécessaire pour couvrir les sinistres et frais à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents en prévoyance.

La fonction actuarielle propose également au conseil d'administration et à la direction générale les éléments d'analyse lui permettant de piloter la politique de souscription.

Principales méthodes et procédures de provisionnement

Afin de garantir la conformité aux principes généraux du cadre réglementaire Solvabilité 2, Aréas Vie formalise :

- les principes méthodologiques portant sur l'évaluation des provisions techniques Solvabilité 2 ;
- les exigences relatives à la qualité des données, aux hypothèses, et aux contrôles requis dans le processus de production des provisions techniques.

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme des *Best estimates* (BE ou meilleure estimation) et de la marge de risque.

Le BE est calculé comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations et des frais de gestion, diminués des primes perçues.

La marge de risque correspond au montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan économique corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur (article 76 de la directive Solvabilité 2).

Le BE est calculé en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation.

Les calculs des provisions techniques en normes françaises et Solvabilité 2 sont portés par la direction technique vie et financière. Le département gestion des risques et réassurance peut également être consulté pour avis sur les modélisations.

Les étapes du processus de provisionnement sont les suivantes :

- calcul des provisions techniques en normes françaises et Solvabilité 2 (BE + marge de risque) par la direction technique vie et financière ;
- revue et appréciation des calculs.

Les principes de valorisation des provisions techniques Solvabilité 2 conduisent Aréas Vie à :

- classer ses contrats en lignes d'activité réglementaires (LoB : *Line of Business*) ;
- segmenter son portefeuille de manière à réaliser l'évaluation sur des groupes de risque homogène (découpage par produit et par garantie) ;
- évaluer ses *Best estimates* :
 - définition des frontières du contrat et évaluation des primes futures ;
 - estimation des flux de sinistres (bruts et nets de recours) ;
 - estimation des frais liés au contrat ;
 - actualisation des flux selon la courbe des taux EIOPA.
- évaluer la marge pour risque

Aréas Vie a développé un outil de projection de son activité (outil ALM). Cet outil permet de calculer les provisions techniques selon la méthode *best estimate* et d'estimer la capacité d'absorption des pertes par les participations futures (SCR net) dans chaque scénario de choc (marché et souscription).

La politique de gestion actif passif propose une description du fonctionnement de cet outil.

Suivi du risque de provisionnement et contrôles

A l'issue de l'inventaire au 31 décembre 2016, des contrôles sont effectués sur le processus de provisionnement.

Ces contrôles ont pour objet :

- En épargne :
 - le recalcul des provisions suivant un système de panel de contrats et un éventail quasi exhaustif des actes de gestion usuels et des novations de l'année (rachats, arbitrage, sécurisation des plus-values, frais de gestion, prélèvements sociaux, participation aux bénéfices, ...) ;
 - la récurrence globale des provisions par les chiffres émis comptablement.
- En retraite :
 - le recalcul des provisions suivant un système de panel de contrats et un éventail quasi exhaustif des actes de gestion usuels et des novations de l'année (rachats, arbitrage, frais de gestion, participation aux bénéfices, liquidation en rente, ...) ;
 - la récurrence globale des provisions (rentes et constitution) par les chiffres émis comptablement.
- En prévoyance : la vérification du calcul des provisions incapacité invalidité.

Dans le cadre de la validation du provisionnement, la direction technique vie et financière effectue des *backtesting* : il s'agit d'une comparaison des valeurs des décaissements projetés sur un horizon donné avec les valeurs réellement observées sur la période retenue (validation des comptes prévisionnels).

Les processus de calculs trimestriels sont en cours de mise en place.

Il appartient à la fonction actuarielle de :

- valider les méthodologies, les modèles sous-jacents et les hypothèses retenues pour le calcul des provisions techniques ;

- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informer le conseil d'administration / direction générale de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

Qualité des données

Les données utilisées dans le processus de souscription et de provisionnement respectent les principes de qualité des données définis dans la politique de qualité des données.

Des contrôles sont mis en place sur les données utilisées pour les calculs des primes, sinistres et provisions.

C.7 Sous-traitance

Politique de sous traitance

Toute entreprise d'assurance ou de réassurance, qui sous-traite ou se propose de sous-traiter des activités d'assurance ou de réassurance ou des fonctions à un prestataire de services, doit répondre à un certain nombre d'obligation établi par la Directive Solvabilité 2, tenir compte de l'impact de la sous-traitance sur son activité et mettre en place des dispositifs de reporting et de suivi.

Les activités ou fonctions critiques ou importantes sous traitées sont définie par le caractère essentiel et nécessaire de cette activité ou fonction pour la fourniture des services d'Aréas Assurances, tels que la gestion financière, le système informatique, la tarification et la gestion de sinistres par les intermédiaires, l'assistance régulière sur l'audit interne, etc.

Aréas Assurances applique les procédures d'évaluation en matière de compétence et d'honorabilité aux personnes employées par le prestataire ou sous-prestataire de services pour exercer une fonction clé sous-traitée.

Par ailleurs, Aréas Assurances définit les processus de sélection des sous-traitants à mener préalablement à la conclusion d'un accord de sous-traitance, afin de répondre à un niveau de prudence en matière de vérification préalable du prestataire.

Le prestataire de services s'engage à se conformer à toutes les dispositions législatives, exigences réglementaires et lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques approuvées par Aréas Assurances, et à coopérer avec l'autorité de contrôle en ce qui concerne les activités ou fonctions sous-traitées.

Aréas Assurances en tient compte dans ses plans de continuité et planifie, si nécessaire, la manière dont la sous-traitance pourra être déléguée à un nouveau prestataire de service en cas de défaillance du prestataire.

Aréas Assurances demeure entièrement responsable de l'ensemble des fonctions externalisées. La société inclut, par conséquent, dans son système de gouvernance, un processus de suivi et de revue de la qualité du service fourni. Aréas Assurances s'assure régulièrement du respect des accords de sous-traitance.

Sous-traitance distribution et gestion de produits d'assurance

Aréas Assurances distribue ses produits d'assurance essentiellement par le canal d'intermédiaires d'assurance indépendants, agents généraux d'assurance et courtiers d'assurance, non salariés d'Aréas Vie.

Ces intermédiaires exercent pour leur propre compte une activité de présentation d'opérations d'assurance, réglementée par le Code des assurances. En complément, Aréas Assurances peut être amenée à déléguer à certains de ces intermédiaires des activités opérationnelles de souscription de contrats d'assurance, de gestion de sinistres et/ou d'encaissement des cotisations réglées par les sociétaires.

Cette sous-traitance est systématiquement matérialisée par un contrat conclu entre Aréas Assurances et les intermédiaires concernés. Cet accord est destiné à garantir la bonne exécution des missions, à superviser l'activité déléguée, à déterminer les pouvoirs confiés ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

L'exercice de ces délégations par les intermédiaires fait l'objet d'une analyse régulière par Aréas Vie via ses services de contrôle, qui rapportent à un comité dédié.

Les intermédiaires auxquels sont sous-traitées des tâches opérationnelles font l'objet d'une sélection de nature à s'assurer qu'ils satisfont, d'une part aux exigences réglementaires d'accès et d'exercice de l'activité, et d'autre part aux impératifs de gestion édictés par Aréas Assurances.

Cette délégation permet à Aréas Assurances de faire participer ses intermédiaires à la qualité du service rendu aux sociétaires, ces derniers bénéficiant ainsi d'une proximité et d'une réactivité proportionnée aux produits d'assurance et aux sinistres concernés.

En cas de nécessité (cessation d'activité, incapacité de l'intermédiaire à gérer, dysfonctionnement dans la gestion des tâches sous-traitées) et sous réserve le cas échéant du respect des préavis contractuels, l'activité sous-traitée peut-être reprise par Aréas Assurances et être gérée en direct, sans que cela ne nuise à la prestation fournie aux sociétaires.

Ces tâches opérationnelles de souscription, de gestion et/ou d'encaissement sous-traitées aux intermédiaires d'assurance ne constituent pas des fonctions ou activités importantes ou critiques.

C.8 Evaluation du système de gouvernance et autres informations

Evaluation du système de gouvernance

Afin de mieux répondre aux attendus réglementaires et aux nouvelles notions introduites dans le cadre Solvabilité 2, l'organisation d'Aréas Vie a été refondue en 2016.

- Un directeur général adjoint a été nommé pour répondre au principe des 4 yeux,
- Quatre fonctions clés ont été identifiées au sein de l'organisation : fonction gestion des risques, fonction actuarielle, fonction conformité, fonction audit interne.

Les responsables de fonctions clés agissent sous la responsabilité de la direction générale et ont facilement accès à l'ASMB compte tenu de la fréquence des séances de conseil d'administration. Un accès régulier des responsables de fonctions clés aux comités d'audit, comité des risques et comité opérationnel du contrôle interne et conformité est par ailleurs prévu pour assurer une remontée de l'information et la formulation de recommandations en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Les administrateurs, comme les dirigeants effectifs et les représentants des fonctions clés ont des qualifications professionnelles, connaissances et expérience suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente de la société.

Autres informations

Aréas Vie n'a pas d'autres informations à communiquer.

D. PROFIL DE RISQUE

D.1 Risque de souscription

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

D.2 Risque de marché

Définition, exposition et gestion des risques de marché

D.3 Risque de crédit

Définition, exposition et gestion des risques de crédit

D.4 Risque de liquidité

Définition, exposition et gestion des risques de liquidité

D.5 Risque opérationnel

Définition, exposition et gestion des risques opérationnels

D.6 Autres risques importants

D.7 Autres informations

D.1 Risque de souscription

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

Périmètre du risque

Le risque de souscription d'Aréas Vie est évalué au travers le module de risque de la Formule standard « risque de souscription vie ».

Il est constitué des modules suivants :

- risque catastrophe : risque d'augmentation ponctuelle de la mortalité ;
- risque de frais : risque lié à la variation des frais de gestion des contrats d'assurance ou de réassurance ;
- risque de longévité : risque de diminution permanente de la mortalité ;
- risque de morbidité : risque d'accroissement de la sinistralité sur le périmètre des dommages corporels ;
- risque de mortalité : risque d'accroissement permanent de la mortalité ;
- risque de rachat : risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrats ;
- risque de révision : risque de révision du niveau des rentes du fait d'un changement réglementaire ou de l'état de santé des assurés.

Exposition au risque

La Formule standard apparaît adaptée à la bonne prise en compte des risques de souscription, au regard du profil de risque classique d'Aréas Vie.

Le risque de souscription d'Aréas Vie est essentiellement porté par le risque de rachat et de longévité.

Les autres risques de souscription vie auxquels Aréas Vie est sensible sont :

- risque de frais ;
- risque catastrophe.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de la politique de souscription ou de la composition du portefeuille de passifs.

Concentration

Le portefeuille d'Aréas Vie est réparti de manière homogène sur le territoire français, tant en termes de types de produits, que de nombre de contrats. Par conséquent, il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Sur le périmètre prévoyance, les risques de souscriptions sont atténués par trois traités de réassurance en XS. Sur le périmètre épargne / retraite, un traité en quote-part porté par Aréas Dommages permet une mutualisation des risques avec la filiale historique d'Aréas Assurances.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Sensibilité du risque

Aréas Vie évalue la sensibilité de sa solvabilité au travers de scenarii de stress calibrés selon une période de retour décennale. Cette période de retour permet d'évaluer l'impact d'événements d'ampleur relativement importante et pouvant se matérialiser de manière plausible.

Aréas Vie privilégie la réalisation de scénarii de stress combinés impactant plusieurs facteurs de risques de manière simultanée :

- augmentation de la longévité ;
- augmentation des rachats ;
- augmentation des frais.

Au 31 décembre 2016, aucun scénario de stress ne remet en cause la solvabilité de l'entreprise.

D.2 Risque de marché

Définition, exposition et gestion des risques de marché

Périmètre du risque

Le risque de marché d'Aréas Vie est évalué au travers des modules de risque de la Formule standard :

- risque actions : risque de baisse de la valeur des actions sur les marchés financiers ;
- risque de change : risque de hausse ou de baisse du taux de change des devises ;
- risque de concentration : risque de concentration des engagements du fait de d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un émetteur de valeurs mobilières ;
- risque de *spread* : risque d'écart des taux de crédit au taux sans risque ;
- risque de taux : risque de baisse ou de hausse des taux d'intérêts ;
- risque immobilier : risque de baisse de la valeur des biens immobiliers.

Exposition au risque

La Formule standard apparaît adaptée à la bonne prise en compte des risques de marché, au regard du profil de risque classique d'Aréas Vie.

Le risque de marché d'Aréas Vie se décompose de la manière suivante :

- risque actions ;
- risque de change : L'ensemble du risque de changes compris dans les OPCVM est couvert par des dérivés dédiés ;
- risque de concentration ;
- risque de *spread* ;
- risque de taux ;
- risque immobilier.

Table des placements

Les placements d'Aréas Vie sont répartis de la manière suivante :

Catégories d'actifs	Valeur de marché (en millions d'euros)
Immobilier	48,3
OPCVM	46,2
Actions	125,5
Obligations d'État	0
Obligations d'entreprise	738,4
Unités de compte	248,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,7
TOTAL	1 217,4

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de la composition du portefeuille d'actifs financiers.

Concentration

Aréas Vie transmet des limites de concentration par émetteur aux sociétés de gestion, par conséquent le portefeuille d'actifs financiers est bien diversifié et il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière. Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Aréas Vie gère son portefeuille d'actifs financiers dans le respect du principe de la « personne prudente ».

Pour l'ensemble de son portefeuille d'actifs, Aréas Assurances n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques que la société peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate et prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Sensibilité du risque

Aréas Vie évalue la sensibilité de sa solvabilité au travers de scénarii de stress calibrés selon une période de retour décennale. Cette période de retour permet d'évaluer l'impact d'événements d'ampleur relativement importante et pouvant se matérialiser de manière plausible.

Aréas Vie privilégie la réalisation de scénarii de stress combinés impactant plusieurs facteurs de risques de manière simultanée :

- baisse du niveau des taux d'intérêt sans risques ;
- perte de la valeur de marché des actions ;
- chute de l'immobilier ;
- augmentation des spreads de crédit.

Au 31 décembre 2016, aucun scénario de stress ne remet en cause la solvabilité de l'entreprise.

D.3 Risque de crédit

Définition, exposition et gestion des risques de crédit

Périmètre du risque

Le risque de défaut de contrepartie d'Aréas Vie est évalué au travers du module de risque de défaut de la formule standard, qui est composé des sous-modules de risques suivants :

- risque de défaut de type 1 : il s'agit des risques associés aux créances de réassurance et liquidités financières, pour lesquels les contreparties sont identifiables ;
- risque de défaut de type 2 : il s'agit des risques analysés au global pour les « autres créances », avec une charge spécifique pour les créances sur intermédiaires dues depuis plus de 3 mois.

Exposition du risque

La Formule standard apparaît adaptée à la bonne prise en compte du risque de défaut au regard du profil de risque classique d'Aréas Vie.

Ce risque représente principalement les avances sur police.

Les besoins en capitaux associés aux sous-modules de risques de défaut ne connaissent pas de variation significative par rapport à l'exercice précédent.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de l'exposition au défaut de contreparties.

Concentration

Aréas Vie diversifie ses contreparties afin d'éviter un risque de concentration. Il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Le risque de contrepartie lié aux avances sur police est limité et ne fait pas l'objet de mesures d'atténuation du risque particulières.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas de modification significative sur ce périmètre.

Sensibilité du risque

Aréas Vie évalue la sensibilité de sa solvabilité au travers de scénarii de stress calibrés selon une période de retour décennale. Cette période de retour permet d'évaluer l'impact d'événements d'ampleur relativement importante et pouvant se matérialiser de manière plausible.

Aréas Vie privilégie la réalisation de scénarii de stress combinés impactant plusieurs facteurs de risques de manière simultanée.

Au 31 décembre 2016, aucun scénario de stress ne remet en cause la solvabilité de l'entreprise.

D.4 Risque de liquidité

Définition, exposition et gestion des risques de liquidité

Périmètre du risque

Le risque de liquidité est le risque de réalisation de moins-values latentes qui surviendrait en cas d'insuffisance d'actifs liquides pour régler des montants de sinistres.

Exposition du risque

Aréas Vie met en place une procédure de projection des flux entrants et sortants sur un pas de temps mensuel, permettant de gérer le risque de liquidité. Le besoin en capital associé au risque de liquidité est donc considéré comme nul.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de la politique de souscription ou de la composition du portefeuille de passifs.

Concentration

En matière de liquidité, le risque de concentration est sans objet.

Atténuation du risque

Alors que pour Aréas Dommages, l'analyse des entrées et sorties de liquidité est effectuée à horizon un an, pour Aréas Vie, la Direction Comptable maintient une réserve de trésorerie suffisante pour faire face à un mois de rachat. Le surplus est placé dans les mandats de gestion. En cas d'insuffisance de liquidité, des cessions sont réalisés conformément à la procédure d'urgence en cours de rédaction à cette date.

Sensibilité du risque

Le risque de liquidité est maîtrisé par une procédure de détection d'asymétrie entre les entrées et les sorties mais la sensibilité au risque de liquidité n'est pas quantifiée.

D.5 Risque opérationnel

Définition, exposition et gestion des risques opérationnels

Périmètre du risque

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures et systèmes internes, des membres du personnel ou à des événements extérieurs.

La cartographie suivante, établie en 2016, définit les principaux risques opérationnels auxquels Aréas Vie peut être exposé :

- **Humain** : risques résultant de l'intervention humaine dans les activités
 - risque de personne clé
 - risque de détournement à l'encaissement
 - risque lié au passage des ordres financiers
 - risque de conformité à la CNIL
 - risque de fraude
 - risque de blanchiment
 - risque sur le recrutement, etc.
- **Commercial** : risques résultant de défauts dans les réseaux ou les forces de vente
 - risque de défaut de conseil
 - risque de contrepartie sur le courtage
 - risque sur les règles de commissionnement
 - risque de production insuffisante au regard de la taille des équipes
 - risque sur le réseau
- **Organisation** : risques résultant de défauts dans l'organisation de l'entreprise et de ses procédures
 - risque de reporting sur le courtage
 - risque sur les comptes d'intermédiaires
- **Systèmes d'information**
 - risque lié au logiciel comptable
 - risque lié au plan de continuité informatique
 - risque sur l'habilitation
 - risque de sécurité des données
 - risque de maîtrise des applications
 - risque de pérennité des applications, etc
- **Logistique hors systèmes d'information** : risques résultant de défauts dans un processus support hors SI et RH
 - risque sur la sécurité physique du SI et Infrastructure
 - risque sur le matériel informatique
 - risque de transport de l'équipe de direction
 - risque sur les locaux
 - risque dans la délégation de la gestion immobilière
 - risque sur la gestion des moyens généraux
 - risque dans l'exploitation du restaurant
- **Relation avec les tiers** : risques résultant de défaillance de qualité dans les relations avec les tiers
 - risque de sécurité du réseau
 - risque d'intrusion dans le SI
 - risque sur la couverture RC des dirigeants
 - risque lié au recours à des prestataires de gestion
 - risque lié aux réseaux de réparateurs

- risque sur la gestion des tempêtes et des catastrophes naturelles
- risque de conformité sur la confidentialité des données
- risque lié aux partenaires délégués
- risque de contractualisation insuffisante avec les délégataires

Exposition au risque

Le risque opérationnel d'Aréas Vie est évalué à partir de la formule standard.

Le risque opérationnel ne connaît pas de variation significative par rapport à l'exercice précédent.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative qui impacterait la composition du risque opérationnel d'Aréas Vie.

Concentration

Il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Un dispositif de contrôle interne est mis en place afin de limiter les risques opérationnels. Il se traduit par l'élaboration de tableaux de bord et d'indicateurs de pilotage, avec notamment :

- un reporting sur le niveau d'exposition aux risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'actions sur les déficiences de contrôle interne identifiées ;
- l'élaboration du plan de contrôle permanent (synthèse des points de contrôle clefs et mise en place de plans de tests sur la conception et l'efficacité des contrôles).

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Sensibilité du risque

La sensibilité du ratio de solvabilité d'Aréas Vie au risque opérationnel n'est pas mesurée.

D.6 Autres risques importants

Aréas Vie n'est pas concerné par d'autres risques importants.

D.7 Autres informations

Aucune autre information n'est nécessaire sur les profils de risque.

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ

E.1 Actifs

Méthodes de valorisation

Ajustement Solvabilité 2 sur les actifs

Les placements financiers

E.2 Provisions techniques

Courbe des taux sans risque

Périmètre de modélisation

Description de l'outil ALM et résultat

Calcul de la marge de risque

E.3 Autres passifs

Méthodes de valorisation

Ajustement Solvabilité 2 sur les autres passifs

Impôts différés

E.4 Méthodes alternatives de valorisation

E.5 Autres informations

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel défini dans la directive Solvabilité 2 est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs.

Les textes de référence utilisés par Aréas Vie pour décrire les principes de valorisation des actifs et autres passifs dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont les suivants :

- la directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) et la directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2) ;
- la documentation EIOPA, à savoir les guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes ;
- les normes IFRS ;
- les normes françaises.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier. Certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité.

Le bilan prudentiel Aréas Vie a été établi à partir d'une transposition du bilan en normes comptables françaises actuelles et de l'application de méthodes de valorisation des actifs pour les actifs conformes avec le référentiel Solvabilité 2.

E.1 Actifs

Méthodes de valorisation

Les méthodes de valorisation utilisées pour les actifs sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Thème	Principes applicables Bilan statutaire	Principes applicables Bilan prudentiel	Application Aréas Dommages Bilan prudentiel
Actifs Corporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Juste valeur selon les principes IAS 36 et IAS39	Valeur bilan statutaire
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Immobilier	Comptabilisation au coût d'acquisition + PDD	Juste valeur selon les principes IAS40	Utilisation de la valeur de réalisation (issue d'expertises quinquennales)
Participation	Comptabilisation au coût d'acquisition	Juste valeur en adéquation avec les principes S2	Valeur bilan statutaire
Placements	Comptabilisation au coût d'acquisition + PDD +/- surcote décote	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur de marché
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire

Les éléments intangibles (actifs incorporels et frais d'acquisition reportés) sont considérés comme nuls dans le bilan Solvabilité 2.

Les placements financiers ont été revalorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes ont été classés dans le même agrégat que les actifs auxquels ils étaient associés.

Les placements immobiliers sont inscrits à la valeur de réalisation résultant des expertises quinquennales actualisées.

Par mesure de simplification, les autres actifs ont été repris en valeur comptable.

Ajustement Solvabilité 2 sur les actifs

Le passage à la juste valeur augmente le volume de l'actif du bilan prudentiel de 61 906 milliers d'euros en comparaison avec le bilan statutaire en normes française.

Les ajustements Solvabilité 2 sur les actifs, se décomposent comme suit :

	Bilan simplifié – Actifs en milliers euros		
	Bilan prudentiel	Bilan statutaire	Variation
Actifs incorporels et frais d'acquisition reportés	0	271	-271
Immobilisations corporelles pour usage propre	248 376	248 376	0
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	958 405	879 954	78 451
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	20 104	22 292	-2 187
Provisions techniques cédées	84 297	92 895	-8 598
Autres actifs	18 283	23 771	-5 489
Total Actifs	1 329 465	1 267 560	61 906

Le poste « autres actifs non mentionnés » est principalement composé des intérêts et loyers non échus (14,6 millions d'euros) ainsi que des autres comptes de régularisation (7,6 millions euros). Ce dernier est annulé lors du passage à la juste valeur.

Un écart de 8,6 millions d'euros apparaît entre les provisions techniques cédées dans le bilan prudentiel et le bilan statutaire. Cet écart s'explique par l'effet de la courbe des taux sur les flux futurs réassurés.

Le poste « autres actifs » est principalement composé des comptes courants (10,7 millions d'euros), des avances sur polices (7,6 millions d'euros) ainsi que du poste créances (primes à émettre, débiteur divers) du bilan statutaire.

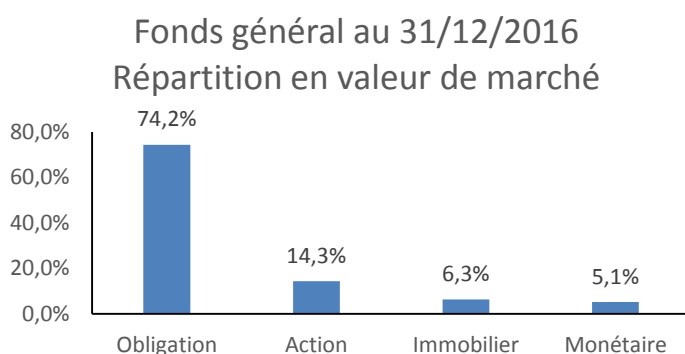
Les placements financiers

Les placements financiers (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés) s'élèvent à 958 405 milliers d'euros et représentent le poste plus important du total actif du bilan prudentiel.

Ces placements se composent :

- d'obligations, principalement d'entreprises pour un montant de 738 440 milliers d'euros,
- d'actions cotées, (exclusivement en OPCVM) pour un montant de 125 485 milliers d'euros,
- d'immobilier pour un montant de 48 284 milliers d'euros,
- de fonds d'investissement monétaire de court terme pour un montant 46 195 milliers d'euros.

La répartition en classe d'actifs pour le fond général est la suivante :



E.2 Provisions techniques

Courbe des taux dans risque

La courbe des taux sans risque retenue pour l'exercice 2016 est la courbe fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2016 avec prise en compte du *Volatility Adjustment*.

Périmètre de modélisation

Les provisions techniques d'Aréas Vie, au bilan statutaire se composent des éléments suivants :

- provisions techniques d'assurance Vie ;
- provision pour participations aux excédents (PPE).

Le bilan d'Aréas Vie est composé de passifs de natures différentes. On distingue les passifs d'épargne, de retraite et de prévoyance. Parmi les passifs de retraite, on distingue les phases de constitution et les phases de service.

Pour plus de précisions, le tableau ci-dessous présente les natures de passifs d'assurance modélisés par cantons (en milliers d'euros).

Canton	Type Passif	Code ALM	Constitution / Service	PM au 31/12/2016
Fond Général	Epargne	A 39		194
		BEM		72
		CE-PE		190 641
		IFC		518
		MAESTRO		2 561
		MS_EU		303 286
		MS_UC		211 274
	Prévoyance	GOB*		1 975
		TD*	Service	2 106
	Retraite	ARELIA_EU	Constitution	69 074
		ARELIA_RVI	Service	15 211
		ARELIA_UC	Constitution	21 096
		RCE	Constitution	20 048
		RCE_RVI	Service	4 564
		RE*	Service	-
		RS2	Constitution	324
		RS2_RVI	Service	2 352
		RVI	Service	1 333
PERI	Retraite	PERI_EU	Constitution	11 539
		PERI_RVI	Service	1 922
		PERI_UC	Constitution	1 898
PERP	Retraite	PERP_EU	Constitution	22 907
		PERP_RVI	Service	1 524
		PERP_UC	Constitution	10 641
RCA	Retraite	RCA	Constitution	23 137
			Service	8 277
RCR	Retraite	RCR	Constitution	90 922
			Service	33 585

Les passifs retraite RCA et RCR sont des régimes en points relevant de l'article L 441. Ces deux cantons sont modélisés à l'aide de la PTS et comptabilisés au bilan à l'aide de la PMT.

Description de l'outil ALM et résultat

Aréas Vie a développé un outil de projection de son activité (Outil ALM), qui permet une modélisation de l'ensemble des actifs et passifs selon 3 approches : comptable (comptes de bilan et de résultat), technique (politique de revalorisation...) et financière (allocation d'actifs, évolution des marchés...).

Dans le cadre du pilier 1 de Solvabilité 2, cet outil est utilisé pour calculer les provisions techniques selon la méthode *best estimate* et pour estimer la capacité d'absorption des pertes par les participations futures (SCR net) dans chaque scénario de choc (marché et souscription).

Ainsi les flux de passifs sont actualisés par la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2016, avec prise en compte du *Volatility Adjustment*.

Les flux de passif correspondent aux flux de décès, arrérages, rachats, coût administratifs, coût de prestations, frais de gestion, rétro-commission (UC), commissions agent et prélèvements sociaux.

En scénario central, l'actualisation des flux de prestations par la courbe des taux sans risque centrale conduit à un *best estimate* des passifs euros de : 810,3 millions d'euros (y compris marge de risque).

L'actualisation des flux de passifs en Unité de Compte (UC) conduit à un *best estimate* UC de 231 439 milliers d'euros.

Provisions techniques - Aréas Vie (en milliers d'euros)				
LOB	Provisions comptables	BE Brut	BE Cédés	Marge de risque
<i>Health Insurance</i>				
<i>Life insurance with profit participation</i>	822 432	799 315	91 505	10 969
<i>Index-linked and unit-linked insurance</i>	247 013	228 052	0	3 387
<i>Other life-insurance</i>				
<i>Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations</i>				
<i>Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations</i>				
<i>Health reinsurance</i>				
<i>Life reinsurance</i>				
TOTAL	1 069 446	1 027 366	91 505	14 356

Calcul de la marge de risque

La marge pour risque constitue la rémunération associée aux capitaux immobilisés pour garantir les engagements pris envers les assurés (provisions). Ces capitaux sont comme une marge de prudence pour couvrir les provisions techniques. Elle est calculée dans une logique de transfert des portefeuilles.

La marge pour risque est calculée globalement à partir du coût d'immobilisation des fonds propres éligibles nécessaires pour atteindre le SCR relatif aux engagements d'assurance :

$$\text{CoCM} = \text{CoC} \times \sum \frac{\text{SCR}_t}{(1 + r_{t+1})^{t+1}}$$

Où

$\left\{ \begin{array}{l} \text{CoCm désigne la marge pour risque} \\ R \text{ désigne le taux d'intérêt de maturité } t. \\ \text{SCR}(t) \text{ désigne le SCR pour l'année } t. \\ \text{CoC est le taux de coût du capital, fixé à } 6 \%. \end{array} \right.$

Le SCR à prendre en considération doit minimiser le SCR de marché. On ne retient que les SCR de souscription, de contrepartie et le risque opérationnel. Les capacités d'absorption par les impôts différés sont ignorées.

Dans notre modèle, nous recourons à une simplification de calcul : nous supposons que les SCR futurs sont proportionnels aux *best estimates* futurs.

Ainsi, on a :

$$\text{SCR}_t = \text{SCR}_0 \times \frac{\text{BE_Net}_t}{\text{BE_Net}_0}$$

Finalement, on obtient : Marge de Risque = 10,9 millions d'euros

E.3 Autres passifs

Méthode de valorisation

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation dans les normes comptables françaises et dans Solvabilité 2 pour les principaux éléments du passif autres que les provisions techniques.

Thème	Principes applicables Bilan statutaire	Principes applicables Bilan prudentiel	Application Aréas Dommages Bilan prudentiel
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Calcul avec un taux unique sur la différence de valorisation entre la valeur fiscale et la valeur du bilan prudentiel
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur Bilan statutaire
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur Bilan statutaire
Dettes subordonnées	Comptabilisation du nominal	Juste valeur hors effet du risque de crédit propre	Valeur Bilan statutaire

Ajustement Solvabilité 2 sur les autres passifs

Le passage à la juste valeur augmente le volume du passif du bilan prudentiel de 61 905 milliers d'euros en comparaison avec le bilan statutaire en normes françaises. La variation est principalement liée à une augmentation des fonds propres économique.

Les ajustements Solvabilité 2 sur les autres passifs, se décomposent comme suit :

	Bilan simplifié – Autres passifs en milliers d’euros		
	Bilan prudentiel	Bilan statutaire	Variation
Impôts différés passifs	42 544	0	42 544
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5 169	13 019	-7 850
Autres éléments du passif	103 029	104 105	-1 076
Total Autres Passifs	150 741	117 124	33 618

Impôts différés

Aréas Vie ne comptabilise pas les impôts différés dans le bilan statutaire, conformément à la réglementation en vigueur.

En revanche, pour le traitement des impôts différés dans le bilan prudentiel, Aréas Vie a retenu les principes comptables prescrits par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Les sources d’impôts différés proviennent des différences temporaires entre la valeur comptable du bilan prudentiel et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

La méthodologie de calcul des impôts différés retenue par Aréas est la suivante :

- comptabilisation de l’impôt différé actif lié au déficit reportable ;
- comptabilisation de l’ensemble des différences entre le bilan en normes sociales et le bilan prudentiel au taux d’imposition de 34,43 %.

L’agrégation de ces deux points entraîne une situation d’impôts différés passif nets au passif du bilan prudentiel au 31 décembre 2016.

Il n’existe pas de périmètre d’intégration fiscale au niveau du groupe.

E.4 Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode de valorisation alternative n’a été utilisée par Aréas Vie.

E.5 Autres informations

Aréas Vie n’est pas concerné par d’autres informations à communiquer.

F. GESTION DES FONDS PROPRES

F.1 Fonds propres

F.2 Capital de Solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Analyse du SCR

Transparisation des actifs

Ajustements pour impôts différés

F.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

F.4 Différences entre la formule standard et le module interne

F.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

F.6 Autres informations

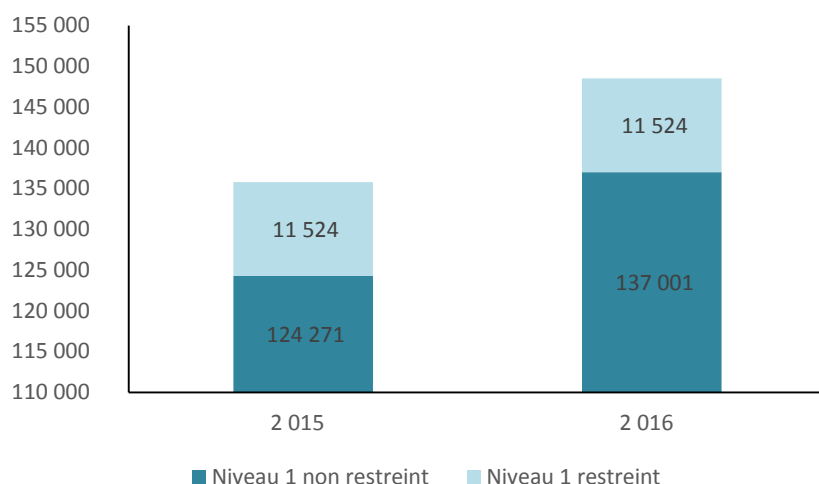
F.1 Fonds propres

L'actif net correspond à la différence entre les valeurs économiques des actifs et des passifs. Le montant total de l'actif net est de 137 001 milliers d'euros dans le bilan prudentiel d'Aréas Vie.

Les fonds propres de base se composent de :

- 2 645 milliers d'euros de fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes, classifiés en Tier 1 non restreint ;
- 11 524 milliers d'euros de dettes subordonnées à durée indéterminée, classifiées en Tier 1 restreint ;
- 134 356 milliers d'euros de réserve de réconciliation, classifié en Tier 1 non restreint.

Les fonds propres Solvabilité 2 sont tous disponibles et éligibles pour la couverture du MCR et SCR.



En milliers d'euros

Le niveau des fonds propres varie légèrement à la hausse.

En effet, la valorisation des placements (principalement obligataires) a été suivie d'un accroissement moins important du *Best estimate* du passif. En d'autres termes, l'effet de l'actualisation des flux de passifs, entraînant une hausse du *Best estimate* du fait de la baisse de la courbe des taux, a été compensé par l'augmentation de la valeur de marché des placements, en particulier par les placements obligataires.

F.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Analyse du SCR

Au 31 décembre 2016, les ratios de solvabilité d'Aréas Vie sont les suivants :

Aréas Vie	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	146 millions d'euros	146 millions d'euros
Capital réglementaire	85 millions d'euros	21 millions d'euros
Ratio de couverture	170,9 %	672,5 %

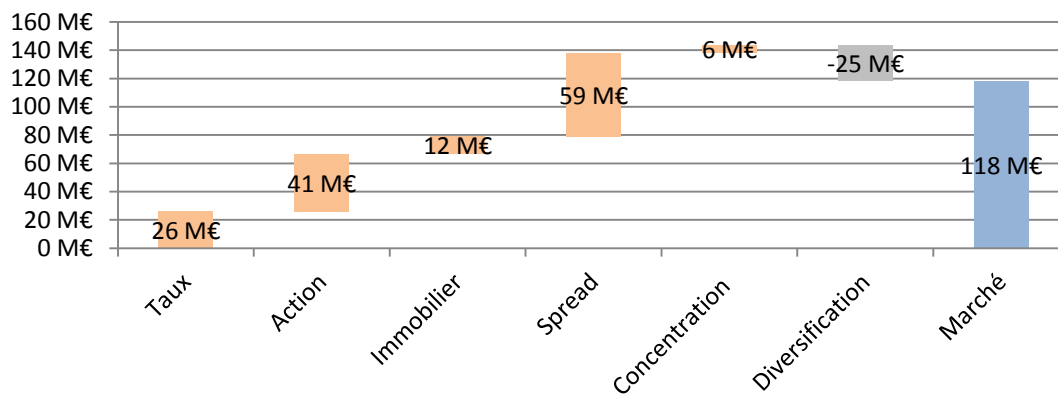
Après application des matrices de corrélation entre les sous modules du SCR, on obtient les valeurs des principaux modules. Le SCR de marché apparaît comme étant celui contribuant le plus au SCR final. Aussi, le sous module SCR Spread est celui qui contribue le plus au SCR de marché.

Cela s'explique par le rating moyen du portefeuille d'actif. En effet, ce dernier est principalement investi en obligations d'entreprises dont le rating moyen est : BBB.

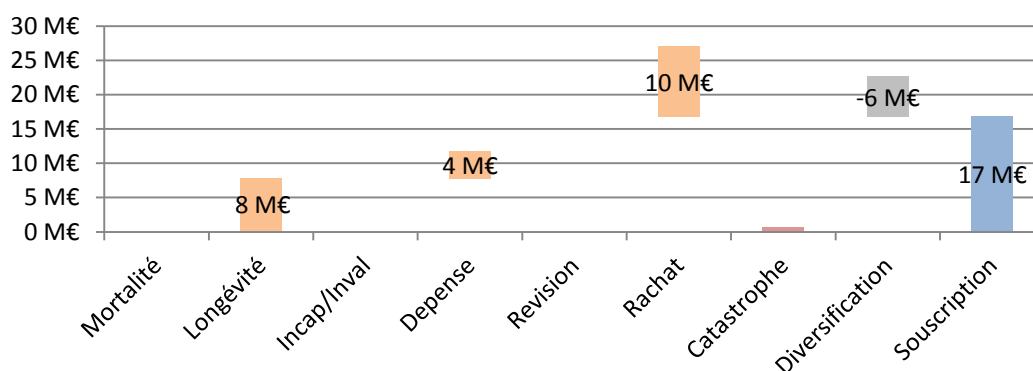
Le montant de SCR exigible est de 85 millions d'euros (après ID).

Le ratio de couverture en normes Solvabilité 2 s'établit donc, au 31 décembre 2016, à 170,9 %.

SCR de marché



SCR de souscription



Transparisation des actifs

Traitement des OPCVM

Les OPCVM dépassant le seuil de significativité ont été transparisés.

Traitement des actifs structurés

Aréas Vie ne détient pas d'actif structuré en portefeuille.

Les obligations convertibles ont été traitées comme des actions, par prudence.

Traitement des SCI

Les SCI détenues en portefeuille par Aréas Vie n'ont pas de dette. La valeur de la SCI est donc considérée comme égale à la valeur de l'immobilier sous-jacent.

Ajustement pour impôts différés

Aréas Vie est en situation d'impôts différés passif (IDP). L'ajustement pour impôts différés retenu pour cet exercice est borné à l'IDP du bilan.

Des travaux sont en cours afin de prendre en compte d'éventuels profits futurs au-delà de l'IDP du bilan. La méthodologie est définie et est en cours de validation. Une première évaluation est prévue courant juin pour une intégration aux calculs dans le courant de l'année 2018.

F.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Aréas Vie n'est pas concerné par cette utilisation dans le calcul de solvabilité requis.

F.4 Différences entre la formule standard et le module interne

Aréas Vie n'est pas concerné par ces différences.

F.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aréas Vie n'est pas concerné par le non-respect du minimum de capital requis et par le non-respect du capital de solvabilité requis.

F.6 Autres informations

Aréas Vie n'est pas concerné par ce paragraphe.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - Fax : 01 40 17 66 98 ou 99
www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N°siren : 775 670 466 | N°siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances